



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

*Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : 15/01/2019	Dossier complet le :	N° d'enregistrement : 2019-ARA-KKP-1744

1. Intitulé du projet

CONDUITE DE TRANSFERT DE BOUES DE LA STATION D'EPURATION DE PORTES LES VALENCE VERS LA STATION D'EPURATION DE VALENCE

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) bénéficiaire(s)

**2.1 Personne physique**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale : CA VALENCE ROMANS AGGLO - DIRECTION DE L'ASSAINISSEMENT

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : Franck BIOTEAU Directeur de la direction de l'assainissement

RCS / SIRET : 

2	0	0	0	6	8	7	8	1	0	0	0	2	6
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

 Forme juridique : Communauté d'agglomération

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
38. Canalisations de transport de fluides autres que ceux visés aux rubriques 22 et 35 à 37	Annexe à l'article R122-2 indique le besoin d'un examen au cas par cas pour les canalisations, de cette catégorie, supérieure à 2 kilomètres. La canalisation de transport de boues d'épuration entre la station d'épuration de Portes-Les-Valence et Valence aura une longueur d'environ 4,5 kilomètres. Ce type de projet n'est pas identifié dans les rubriques de la nomenclature IOTA, ICPE ...

4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

**4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

Le projet prévoit la pose d'une canalisation de transport de boues d'épuration (siccité de 10 à 15 g/L) de la station d'épuration de Portes-les-Valence et vers la station d'épuration de Valence, soit environ 4,5 kilomètres. Cette canalisation sera posée à une profondeur d'environ 1,10 m au-dessus de la génératrice supérieure, excepté lors des croisements avec les voies de chemin de Fer. Une lône sera enjambée par la canalisation, la pose de cette conduite se fera en encorbellement sur un pont existant. La canalisation sera exclusivement une canalisation sous pression, ce qui exclu, sauf cas de rupture, tout déversement dans le milieu naturel. Ce risque sera jugulé par la mise en place de capteurs de débit et de pression qui arrêteront instantanément le refoulement en cas de défaut.

#### 4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est d'amener les boues de la station d'épuration de Portes-les-Valence à la station d'épuration de Valence. Cela permettra de diminuer le trafic de camions, assurant actuellement cette fonction, entre ces deux installations et ainsi de réduire, les coûts carbone, humain et financier de ce transfert.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase travaux

La canalisation sera posée au cours du premier semestre 2019. Elle sera en PEHD DN110 PN20. Elle sera posée autant que possible en accotement et le passage des routes et voies de chemin de fer se fera préférentiellement par forage dirigé afin d'éviter la réfection des chaussées. Un repérage des réseaux de gaz sera effectué afin d'utiliser cette technique sans tranchée. Des regards étanches et tampons verrouillés seront disposés le long de cette canalisation afin d'y installer des purges (activées uniquement lors d'une vidange effectuée par un camion hydrocureur) ou des ventouses, environ tous les 400 m.

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le démarrage du poste de refoulement "boues" de Portes-les-Valence sera asservi à la hauteur de boues dans le poste et à la capacité de la station d'épuration de Valence à recevoir les boues.  
Aussi, afin de s'assurer qu'aucune fuite est présente sur le réseau, un débitmètre sera posé à l'amont de la canalisation et un autre à l'aval. De plus, un capteur de pression permettra de détecter instantanément la présence d'une fuite. Si tel est le cas, le refoulement sera automatiquement arrêté et une alarme sera envoyée vers l'astreinte de l'exploitant.

Les ventouses seront vérifiées une fois par an.

Cette canalisation permettra le transport de 28 m<sup>3</sup>/h de boues liquides et ce, environ 8h/j.

#### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

#### 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

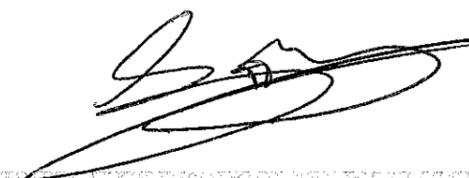


Fait à VALENCE

le.

15 JAN. 2019

Signature



**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

La canalisation qui sera posée, sera étanche. Les accès à cette canalisation se feront par des regards étanches avec tampons verrouillés. Un débitmètre sera installé à l'amont et un autre à l'aval ainsi qu'un capteur de pression permettront d'immédiatement identifier tout dysfonctionnement de cet ouvrage et de couper automatiquement le refoulement.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Mis à part le "passage" dans la ZNIEFF de type 2, le projet ne semble pas être contraint par des règles de prescription et l'évaluation environnementale ne semble pas nécessaire pour la phase de création. En ce qui concerne la phase d'exploitation, toutes les précautions seront prises pour éviter tout dysfonctionnement ou limiter les impacts (pose de débitmètre amont/aval + capteur de pression + pose de regards étanches avec tampons verrouillés + canalisation calorifugée au niveau du pont). Le fait que la canalisation soit en zone submersible n'a aucune incidence sur le projet.

En ce qui concerne la ZNIEFF de type 2 traversée, la canalisation sera souterraine, elle n'aura ainsi aucun impact sur l'intérêt de cette zone. De plus, il est à signaler que la canalisation passera au milieu du chemin existant et ne devrait pas engendrer de destruction de l'habitat existant.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet n'est pas soumis à une procédure d'autorisation

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Il est prévu l'installation de 4,5 kilomètres de canalisation PEHD DN110 PN20. 18 regards étanches seront installés le long de cette canalisation pour y avoir accès en cas de problème. Cette canalisation permettra de transporter 28 m <sup>3</sup> /h de boues et ce environ 8h par jour. Les boues dans la conduite auront une concentration d'environ 10 g/L.	

**4.6 Localisation du projet**

**Adresse et commune(s) d'implantation**

La canalisation sera disposée entre la station d'épuration de Portes les Valence et la station d'épuration de Valence.

Station d'épuration de Portes-les-Valence  
Quartier Rivecourt  
26800 Portes-les-Valence

Station d'épuration de Valence  
Quartier Mauboule  
26000 Valence

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Long. ° ' " Lat. ° ' " "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 04° 51' 42" 78E Lat. 44° 52' 11" 72N

Point d'arrivée :

Long. 04° 51' 54" 07E Lat. 44° 54' 14" 40N

Communes traversées :

Portes-les-Valence et Valence

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?** Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?** Oui  Non

Station d'épuration de Valence. Régime IOTA AP du 13/07/2000

Rubrique 2110 Station d'épuration, le flux polluant am étant > ou = à 600 kg/j DBO5

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

Rubrique 2120 Déversoir d'orage situés sur un système de collecte des eaux usées destiné à collecter un flux polluant journalier > ou = 120 kg/j DBO5

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

**5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée**

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Znieff Type 2 n°820000351 : Ensemble Fonctionnel Forme par le Moyen-Rhône et ses Annexes Fluviales. La canalisation sera posée au milieu du chemin longeant le Rhône. Il n'y aura ainsi aucune destruction d'habitat.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le territoire de Valence Romans Agglo est concerné par un plan de prévention du bruit dans l'environnement
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Par l'intermédiaire d'un pont, la canalisation posée en encorbellement passera au dessus de la Zone Humide "La Motte" Code Hydrographique 26SOBENV0019. Afin de prévenir le gel de cette canalisation à cet endroit, celle-ci sera calorifugée.

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Valence est concerné par un PPR Inondation, approuvé le 26/01/2016 Portes-les-Valence : PPRT : Dépot pétrolier de Portes les Valence. Date d'approbation 12/06/2013 PPRT : Compagnie de distribution des hydrocarbures. Date de prescription 12/01/2010. Pas encore approuvé Plan des surfaces submersibles du Rhône valant PPRN en aval du confluent de l'Isère Décret du 08-01-1979
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans la délimitation de l'arrêté 2014-352-0006 du 17/12/2014 concernant le cours d'eau du sous bassin Véore Barberolle ZRED28
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Afin d'avoir une pose optimale de la canalisation (lit de sable), des matériaux seront amenés sur place.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La canalisation n'entre pas dans une zone classée par un PPRT.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emplacement de la canalisation se situera dans l'emprise du Plan des surfaces submersibles du Rhône valant PPRN en aval du confluent de l'Isère. Décret du 08-01-1979. Une inondation de la zone n'aura aucune incidence sur le projet.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	